

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1875.

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DECO ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE

Médailles frappées à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle Bourse de Bruxelles, et offertes en souvenir à messieurs Chrétien Dansaert et Émile Michaux.

PLANCHE VIII.

Bien que les réunions de commerçants connues sous le nom de *Bourses du commerce* fussent en usage depuis un temps immémorial, leur organisation légale en Belgique ne date cependant que du commencement de ce siècle.

C'est ainsi que la bourse de Bruxelles ne fut officiellement établie que par arrêté des consuls de la république en date du 15 messidor an IX (2 juillet 1801) (1).

Par cet arrêté, le maximum des agents de change et courtiers de commerce fut fixé à dix-huit, et il leur était permis de cumuler les fonctions d'agent de change et de courtier en marchandises et de roulage.

L'article 4 fixa leur cautionnement à six mille francs, et l'article 5 affecta à la tenue de la bourse une portion de l'ancien couvent des Augustins, situé au Fossé-aux-Loups.

(1) C'est par erreur que notre collègue de la commission de la Bourse, M. Édouard Limaige, donne à cet arrêté la date du 23 messidor an IX (12 juillet 1801), dans son excellent ouvrage publié en 1864, sous le titre de *la Bourse et les agents de change*.

Mais elle n'y resta guère longtemps, car en 1806 ce local fut transformé en école pour les pauvres, et en 1808 il fut vendu pour 20,000 florins, et l'acquéreur le fit démolir.

Nous avons vainement cherché à découvrir les divers locaux occupés par la bourse avant sa réorganisation officielle de 1801, et nous n'avons pas été plus heureux pour retrouver la trace de ses diverses pérégrinations à sa sortie du couvent des Augustins.

Disons cependant que, dans un Recueil publié en 1810 par G. De Wautier ⁽¹⁾, nous trouvons à la page 16 la mention suivante : « Sur la même place de la Monnaie, « et vis-à-vis de la salle de spectacle, se trouve l'ancien « hôtel de la Monnaie, où les principaux négociants vien- « nent d'établir une bourse qui s'ouvre tous les jours, à « midi. »

Mais l'ancien hôtel de la Monnaie, qui était resté inactif pendant tout le temps de notre réunion à la France, fut lui-même démoli en 1820, pour être reconstruit tel que nous le voyons aujourd'hui.

S'il est vrai de dire que par son annexion à la France notre pays perdit toute vie politique comme toutes ses garanties de liberté, en même temps que toutes ses institutions nationales, il est tout aussi vrai que l'importance de Bruxelles fut singulièrement amoindrie pendant tout le temps de ce joug néfaste. Cependant au commencement de ce siècle, après bien des années de torpeur, le com-

⁽¹⁾ *Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et sur ses environs, ou Recueil indicatif de tout ce qui mérite quelque attention dans cette ville et dans les communes qui l'avoisinent.*

merce donna un léger signe de vie, et, en 1805, Bruxelles vit renaître, pendant le séjour du premier consul, ces fêtes magnifiques si communes autrefois, au temps de sa splendeur.

Mais ce ne fut qu'un mirage, et cette capitale naguère si animée et si opulente devint bientôt, après les exactions et les contributions de toutes sortes, le silencieux chef-lieu du département de la Dyle. Aussi la chute de l'empire fut-elle saluée par d'unanimes acclamations.

Dès les premières années du royaume des Pays-Bas, une reprise générale des affaires succéda à l'état d'engourdissement dans lequel les guerres de l'empire avaient plongé le commerce et l'industrie.

La création à Bruxelles de sociétés d'assurance et de diverses sociétés financières vint bientôt favoriser cette résurrection commerciale et industrielle et par conséquent étendre les opérations de bourse.

La question d'un local définitif dut naturellement revenir à l'ordre du jour, et, en 1827, le gouvernement chargea l'architecte Vanderstraeten de cette construction, que l'entêtement d'un propriétaire ne permit pas d'élever telle qu'elle avait été projetée. Cet édifice occupe en partie l'emplacement de l'ancien corps de garde de la Monnaie, dans l'angle de la place, vers la rue des Fripiers. Il forme une salle quadrangulaire à colonnes, avec entrée principale dans la rue de l'Évêque.

Si tout d'abord ce local était insuffisant pour les divers services qu'une bourse exige, on comprendra aisément les réclamations qui s'élevèrent de toutes parts après la mise en vigueur de la loi du 10 décembre 1867 introduisant

la liberté de courtage, réclamations qui firent transférer la tenue de la bourse au temple des Augustins, en attendant l'achèvement du nouveau monument voté par l'édilité bruxelloise.

Ce n'est pas ici la place pour analyser les nombreuses modifications qui ont été apportées aux dispositions anciennes des bourses du pays en général, ni celles qui sont relatives à la bourse de Bruxelles en particulier, depuis l'ordonnance du 15 juin 1816 jusqu'à la nouvelle loi du 30 décembre 1867.

Disons cependant que, à la suite de cette dernière loi, l'importance financière de la place de Bruxelles s'est accrue dans une telle proportion que, lors de l'inauguration du nouveau monument, le 25 avril dernier, le bourgmestre a cru devoir en signaler le danger dans son discours d'inauguration.

Après tous les mécomptes éprouvés par l'exiguïté des locaux provisoires ou définitifs affectés à la tenue de la bourse, le conseil communal a saisi avec empressement l'occasion des immenses travaux de l'assainissement de la Senne, pour désigner sur le parcours du nouveau boulevard intérieur un emplacement spacieux et convenant par sa situation à l'érection d'un monument désiré depuis si longtemps par le commerce tout entier pour la négociation de ses affaires.

Cette fois les dimensions en furent peut-être exagérées en sens contraire; car, malgré l'importance toujours croissante des transactions, l'étendue du monument suffira pleinement à toutes les extensions d'affaires dans l'avenir.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est le 25 avril 1874 que

le bourgmestre, accompagné d'une partie du collège échevinal et de quelques conseillers communaux, a procédé à l'inauguration de la bourse, et, après un discours vivement applaudi, il remit, au nom du Roi, à M. Chrétien Dansaert, président de la commission de la bourse, et à M. Émile Michaux, ancien secrétaire de ladite commission et président du comité de liquidation, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

A la suite de ces distinctions si unanimement approuvées, la commission de la bourse donna à chacun de ses deux collègues une médaille d'argent (que la planche ci-jointe nous dispense de décrire plus amplement), comme un témoignage de sympathie et de reconnaissance.

Bien que, à l'occasion même de la remise de ces médailles, le triste privilège de l'âge nous eût désigné pour exprimer à ces collègues les sentiments de cordiale sympathie de la commission tout entière, nous comprenons aisément que nous ne pouvons pas reproduire ici nos paroles et donner un libre cours aux épanchements de la profonde amitié qui nous lie à ces estimables confrères.

Disons aux numismates que ces deux pièces en argent sont uniques, sauf un exemplaire en bronze de celle qui a été offerte à notre ami, Chrétien Dansaert, et qui se trouve dans notre série bruxelloise.

Il n'a pu malheureusement en être de même de la médaille offerte à notre excellent ami E. Michaux, parce qu'un de nos collègues, dans des vues que nous n'avons pas à rechercher, a fait servir le coin de cette pièce pour se décerner à lui-même un souvenir de reconnaissance dont aucun procès-verbal ne fait mention.

En historiographe fidèle, nous avons dû mentionner cette troisième médaille, afin que plus tard ni des héritiers intéressés, ni des numismates pointilleux, ne puissent nous adresser le reproche d'omission.

Ajoutons encore que le droit de ce coin avait déjà servi antérieurement pour la médaille distribuée à la fin de l'année à tous les membres du conseil communal, en vertu d'une décision de 1847.

Cette fois la gravure en avait été confiée à A. Fisch, et la médaille porte au revers :

1869

—
TOUAGE A VAPEUR
SUR LE CANAL DE
WILLEBROECK

—
FÊTES DE LA GARE DU MIDI

—
ÉCOLE GARDIENNE
RUE NOTRE DAME
DE GRACE

—
PREMIER
CHEMIN DE FER
AMÉRICAIN

Un exemplaire en argent a été offert à chaque conseiller et très-peu d'exemplaires en bronze ont été laissés à la disposition du graveur.

ÉDOUARD VAN DEN BROECK.

